

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2010

OBJET
de la Délibération

**REHABILITATION
DES LOGEMENTS
DE FONCTION DE
L'ECOLE
PAUL LANGEVIN
EN LOGEMENTS
SOCIAUX
GARANTIE
D'EMPRUNTS -
ACCORD DE
PRINCIPE**

Date de convocation du Conseil Municipal

24 juin 2010

Date d'affichage : 24 juin 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE

Mmes DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGAN à M. PERESSE

Absent

M. JARNO

REHABILITATION DES LOGEMENTS DE FONCTION DE L'ECOLE PAUL LANGEVIN EN LOGEMENTS SOCIAUX GARANTIE D'EMPRUNTS - ACCORD DE PRINCIPE

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Par délibération du 26 mai 2010, le Conseil Municipal a approuvé la vente à Bretagne Sud Habitat de deux pavillons mitoyens rue Stanislas Le Compagnon, anciens logements de fonction de l'école Paul Langevin, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux. Cette opération prévoit l'acquisition des logements pour un prix de 153 000 € et des travaux de rénovation pour un montant d'environ 61 000 € HT.

Une contribution à la réalisation de l'opération est demandée à la Ville sous forme de garantie de remboursement des emprunts contractés pour le projet en cas de défaillance de l'Office.

Nous vous proposons :

- D'approuver le principe de garantie d'emprunts accordée à Bretagne Sud Habitat pour l'opération d'acquisition-amélioration de deux logements sociaux rue Stanislas Le Compagnon.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**